

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'acquisition de titres. Ce communiqué est une publicité et non un prospectus. Les investisseurs ne doivent fonder leur décision d'acheter des titres visés par ce communiqué que sur la base des informations contenues dans le prospectus.

Un prospectus a été approuvé par l'autorité belge des services et marchés financiers le 19 Juin 2013 et a été communiqué à l'AMF (Autorité française des marchés financiers) le 19 Juin 2013 dans le cadre du « passeport unique » prévu par la directive 2003/71/CE. Le prospectus peut être obtenu gratuitement auprès de la société par email (investors@c3bs.com). Le prospectus est également disponible sur le site internet de la société (www.c3bs.com).

Toute décision d'investir dans les Actions proposées comporte des risques élevés. Un investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement. Avant tout investissement en actions, l'investisseur doit prendre connaissance de la section « facteurs de risques », en particulier les risques relatifs à l'activité de la Société (aux pages R-5 à R-9 du résumé et à partir de la page 1 du prospectus), et plus généralement, les risques relatifs à l'Offre (aux pages R-9 à R-10 du résumé et à partir de la page 13 du prospectus). Les actifs de la Société sont composés principalement de droits de propriété intellectuelle relatifs à des technologies n'ayant encore mené à la commercialisation d'aucun produit. La Société n'a encore jamais été rentable, et n'a encore commercialisé aucun produit.

Introduction en bourse de Cardio3 BioSciences sur NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris

Deux investisseurs s'engagent à investir dans l'introduction en bourse pour 13,95 millions d'euros

Mont-Saint-Guibert, Belgique – La société de biotechnologie Cardio3 BioSciences SA (Cardio3 BioSciences), leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques, a annoncé aujourd'hui son introduction en bourse sur les marchés NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris.

Cardio3 BioSciences est actuellement dans la dernière étape de finalisation de sa thérapie la plus avancée, C-Cure[®], destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque, l'un des principaux besoins médicaux au monde. C-Cure[®] est une thérapie cellulaire exclusive visant à réparer les tissus lésés et à améliorer la fonction cardiaque, le pronostic clinique et la qualité de vie.

Ayant enregistré des résultats de phase II positifs, C-Cure[®] fait actuellement l'objet d'essais en Europe dans le cadre d'une étude de phase III (CHART-1 – Congestive Heart failure Regenerative Therapy). CHART-1 est la première étude de phase III au monde faisant appel à des cellules cardiaques progénitrices programmées pour le traitement de l'insuffisance cardiaque.

Synthèse de l'offre

- Offre de souscription à hauteur d'un maximum de 1.300.000 actions ordinaires nouvelles. Ce montant peut être augmenté de 15 % au maximum, pour un montant total de 1.495.000 actions nouvelles ordinaires.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

- Option d'augmentation d'actions supplémentaires pour un nombre ne pouvant dépasser 15% du nombre de nouvelles actions souscrites dans le cadre de l'Offre et couvertes par une faculté de surattribution.
- La fourchette indicative de prix de l'Offre a été fixée comme suit : minimum de 16,65 € et maximum de 19,00 € par action.
- L'Offre se compose des éléments suivants :
 - une offre publique pour les investisseurs particuliers en Belgique et en France ;
 - un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels (en-dehors des États-Unis) ;
 - un placement privé auprès d'un nombre limité d'investisseurs institutionnels agréés aux États-Unis, proposé sous une forme n'exigeant pas d'enregistrement en vertu de la Securities Act.
- La période de validité de l'Offre ira du 21 juin 2013 au 3 juillet 2013 (compris), sujette à raccourcissement ou suspension de l'offre (« la période d'Offre »).
- Les actions de la Société seront admises à la cotation sur les marchés réglementés NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris.
- La date de première négociation devrait être le 5 juillet 2013.
- La date de règlement et livraison des actions devrait être le 9 juillet 2013.

Deux investisseurs s'engagent à long terme en pré-bookbuilding

- Les deux investisseurs se sont engagés à investir un montant de 13,95 millions d'Euros quel que soit le prix de l'action, pour autant qu'il se situe dans la plage de prix indicative.
- Ceci permet à Cardio3 BioSciences d'augmenter la taille de la transaction.
- Le groupe SRIW, actionnaire existant s'engage sur un montant de 4,45 millions d'Euros.
- PMV, nouvel actionnaire s'engage sur un montant de 9,5 millions d'Euros.
- Les deux investisseurs seront intégralement servis.

Le Dr. Christian Homsy, PDG DE Cardio3 BioSciences déclare : « *Le traitement de l'insuffisance cardiaque est un besoin clinique majeur auquel sont associés une mortalité, une morbidité, et des coûts sociétaux considérables. C'est un véritable fléau pour les patients, leurs familles et la société dans son ensemble. Avec son produit C-Cure®, Cardio3 BioSciences vise à aller au-delà du soulagement des symptômes en contribuant à la réparation des tissus cardiaques et en marquant un progrès considérable pour le traitement de l'insuffisance cardiaque.*

Les fonds recueillis grâce à cette introduction en bourse nous permettront de mener notre étude européenne de phase III de C-Cure® à terme, d'obtenir l'accord de la FDA pour le lancement de notre étude aux Etats-Unis, et de lancer des essais cliniques pour l'un de nos produits candidats, conçu pour le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM), aussi appelée « crise cardiaque ».

Nous serons ainsi en mesure d'avancer vers la mise sur le marché de thérapies régénératives cardiaques cruciales, générant de la valeur au bénéfice de nos actionnaires. »

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Cardio3 BioSciences : la société la plus avancée dans le traitement de l'insuffisance cardiaque par les thérapies régénératives

Cardio3 BioSciences se concentre sur la création de thérapies innovantes axées sur les pathologies cardiovasculaires. Son produit le plus avancé est C-Cure[®], une thérapie cellulaire destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque chronique, l'un des principaux besoins médicaux dans le monde.

- Une personne ayant atteint l'âge de 40 ans présente un risque sur cinq de développer une insuffisance cardiaque et, une fois la pathologie déclarée, un risque sur trois de décéder dans l'année suivant le diagnostic (*McMurray et Pfeffer 2005 - voir ci-dessous*).
- Cardio3 BioSciences estime à plus de 117 millions le nombre de personnes souffrant d'insuffisance cardiaque dans le monde, un chiffre qui devrait doubler d'ici 2040.
- Aux États-Unis, pas moins de 32 milliards USD sont consacrés chaque année au traitement de personnes souffrant d'insuffisance cardiaque (*Go et al. 2013 - voir ci-dessous*).

C-Cure[®] est une thérapie exclusive consistant à prélever des cellules dans la moelle osseuse du patient. Ces cellules sont reprogrammées *in vitro* pour devenir des cellules cardiaques grâce à un procédé breveté propriété de l'entreprise, appelé «Cardiopoïèse». Ces cellules reprogrammées, dites «cardiopoïétiques», sont obtenues en soumettant les cellules de moelle osseuse aux mêmes signaux qui, chez l'embryon, sont responsables de la formation cardiaque. Ces cellules sont ensuite réinjectées dans le cœur du patient au cours d'une procédure peu invasive utilisant le cathéter propriétaire C-Cath_{ez}[®], dans le but de régénérer les tissus endommagés, d'améliorer la fonction cardiaque, les paramètres cliniques et la qualité de vie du patient.

Cette thérapie cellulaire révolutionnaire est le résultat de recherches menées par la Mayo Clinic (Rochester, Minnesota, États-Unis), chez Cardio3 BioSciences et au Centre Cardiovasculaire d'Alost (Belgique).

C-Cure[®] est le résultat de recherches menées par la Mayo Clinic (Rochester, Minnesota, USA), chez Cardio3 BioSciences et au centre cardiovasculaire d'Alost (Belgique). Le produit fait actuellement l'objet d'une étude de phase III (CHART-1), la première au monde à faire appel à des cellules cardiaques progénitrices programmées pour le traitement de l'insuffisance cardiaque.

L'étude CHART-1 a été lancée sur la base des excellents résultats des essais de phase II de C-Cure[®] menés par Cardio3 BioSciences. Ces résultats ont récemment fait l'objet d'un article dans le *Journal of the American College of Cardiology (JACC)* (*Bartunek et al. 2013 - voir ci-dessous*). L'étude montre que le traitement C-Cure[®] débouche sur :

- **une amélioration de la fonction cardiaque**, constatée par le biais d'une augmentation de 25 %, statistiquement significative, de la fraction d'éjection ventriculaire gauche (FEVG) ($p < 0,0001$) ;

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

- **une amélioration de l'aptitude à l'exercice physique des patients**, démontrée par une augmentation statistiquement significative de cette aptitude, mesurée par le test des 6 minutes de marche (+77 m à 6 mois contre référence par rapport au groupe de contrôle ($p < 0,01$)).

L'éditorial accompagnant la publication des résultats dans le JACC (*Murry et al. 2013 - voir ci-dessous*) indiquait : « Six mois après le traitement, le groupe traité voyait une amélioration de 7 pour cent en valeur absolue de la fraction d'éjection (FE) par rapport à la valeur de départ, alors que le groupe contrôle ne voyait aucune amélioration significative. L'amélioration de la fraction d'éjection est impressionnante, surtout étant donné l'intervalle de temps entre l'ischémie et la thérapie. Elle se compare très favorablement avec nos thérapies les plus efficaces dans l'insuffisance cardiaque. »

Cardio3 BioSciences prévoit par ailleurs de démarrer l'étude CHART-2 aux États-Unis dès qu'elle en obtiendra l'autorisation de la FDA. Le programme CHART se compose de deux études, conçues pour être des études pivots, visant à obtenir l'autorisations de commercialisation en Europe et aux États-Unis respectivement, soit seules, soit en combinaison avec d'autres essais cliniques.

Outre C-Cure®, Cardio3 BioSciences a également mis au point une technologie exclusive visant à maximiser l'efficacité de l'administration de produits thérapeutiques dans le cœur. C-Cath_{ez}® est un cathéter d'administration intra-myocardique conçu pour améliorer la rétention des agents thérapeutiques dans le myocarde. La demande de marquage CE déposée par la Société a été approuvée en avril 2012 par l'organisme notifié irlandais NSAI, autorisant la commercialisation de C-Cathez® dans l'EEE.

La Société collabore également avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), d'autres partenaires universitaires et des PME en vue de la création, par ensemencement de cellules et/ou de protéines, d'une prothèse biodégradable pour le ventricule droit (CCVD) destinée au traitement des malformations cardiaques congénitales, en particulier celles qui exigent le remplacement de la CCVD. La Société a été nommée Responsable d'exploitation du consortium européen constitué pour développer cette technologie (TEH-TUBE). TEH-TUBE fait partie des programmes sélectionnés au premier tour dans le cadre du 7^e programme-cadre (7^e PC) de la Commission européenne. La deuxième sélection interviendra au deuxième semestre 2013.

Les programmes de Cardio3 BioSciences en phase de développement préliminaire portent entre autres sur le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM), dit « crise cardiaque », à l'aide de thérapies protéiniques.

Utilisation du produit net de l'émission

La présente Offre a pour finalité principale de soutenir le développement de la Société, de dégager des fonds de roulement supplémentaires, d'établir un marché public pour ses actions et de lui faciliter l'accès aux marchés des capitaux.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

La Société entend affecter aux postes suivants les produits de l'Offre :

- lancement de CHART-1, étude clinique internationale de phase III de C-Cure®, jusqu'à diffusion au public des conclusions pouvant être tirées des principaux résultats ;
- obtention de l'autorisation de mener l'étude CHART-2 aux États-Unis ;
- poursuite du développement préclinique et lancement éventuel du développement clinique de certains produits candidats pour le traitement de l'IAM ;
- poursuite du programme de recherche de la Société et passage de certains produits candidats du stade de la recherche avancée à celui du développement préclinique ;
- commercialisation de C-Cath_{ez}® ;
- futur s développement potentiels de C-Cure®
- le cas échéant, accès à de nouvelles plates-formes technologiques renforçant la position de la Société et contribuant à son expansion, par le biais d'accords de licence, d'acquisition ou de développement conjoint ;
- affectation des fonds aux besoins généraux de l'entreprise : frais généraux et administratifs, investissements, fonds de roulement, et élargissement, entretien et défense de la propriété intellectuelle de la Société.

Intermédiaires financiers

Kempen & Co est Coordinateur global de la transaction ; Kempen & Co et Invest Securities sont chefs de file associés et teneurs de livres associés, Portzamparc est agent de placement.

Détail de l'Offre

Le Prix d'émission sera défini pendant la Période de validité de l'Offre, dans le cadre de l'établissement d'un carnet d'ordres auquel seuls les Investisseurs institutionnels peuvent participer. Le Prix d'émission devrait se situer entre €16,65 et €19,00 par Action offerte. Le Prix d'émission ne peut en aucun cas être supérieur au montant maximum de la plage de prix. Il peut par contre être inférieur à son montant minimum.

Conformément à la réglementation belge, au moins 10 % des Actions offertes doivent être attribuées aux investisseurs particuliers en Belgique. Conformément à la réglementation française, au moins 10% des Actions offertes doivent être attribuées aux investisseurs particuliers en Belgique et en France. Toutefois, la proportion d'Actions offertes attribuées aux investisseurs particuliers peut être supérieure ou inférieure à 10 % (éventuellement dans une large mesure) si la demande totale émanant des investisseurs de détail représente une proportion supérieure ou inférieure à ce pourcentage.

La Société est en droit de procéder à une augmentation de capital sur la base d'un nombre réduit d'actions. Le nombre effectif d'Actions offertes souscrites ou vendues et le Prix d'émission seront confirmés sur le site Internet de la Société. Le montant minimum fixé pour l'Offre est de 17 millions d'euros. En deçà de ce chiffre, l'Offre ne sera pas réalisée.

La Société a accordé au Coordinateur Global, au nom des teneurs de livres associés, une option de souscription d'un maximum de 15 % du nombre d'Actions nouvelles souscrites dans le cadre de

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

l'Offre à seule fin de permettre aux teneurs de livre associés de couvrir toute sur-attribution (l'« Option de sur-attribution »). L'Option de sur-attribution sera valide pendant une durée de 30 jours civils à compter de la Date d'admission.

Prospectus

Le Prospectus approuvé par la FSMA est disponible en langue anglaise. Une traduction en langue française du prospectus, ainsi que son résumé en français et en néerlandais sont également disponibles. Ce Prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de la Société, Axisparc Business Center, Rue Édouard Belin 12, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique. Il est disponible sur simple demande par téléphone au 0800 265 25 depuis la Belgique (Numéro Vert) ou au 0800 74 15 20 depuis la France (Numéro Vert), ou encore par courrier électronique (investors@c3bs.com). Le Prospectus est disponible sur le site internet de la Société (www.c3bs.com) ainsi que sur le site internet de la FSMA (www.fsma.be). Son résumé est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org)

Calendrier indicatif

21 juin 2013	Début prévu de la Période de Souscription
3 juillet 2013 (T-1)	Fin prévue de la Période de Souscription
4 juillet 2013 (T)	Date prévue d'allocation Date prévue de publication du Prix d'émission et des résultats de l'Offre
5 juillet 2013 (T+1)	Date prévue d'admission (cotation et début de la négociation (conditionnelle))
9 juillet 2013 (T+3)	Date prévue de la Clôture de l'Offre (paiement, règlement et délivrance)

*** FIN ***

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Cardio3 BioSciences Dr Christian Homsy, CEO Anne Portzenheim, Communication Manager	www.c3bs.com Tel : +32 (0) 10 39 41 03 aportzenheim@c3bs.com
Citigate Dewe Rogerson Servane Taslé / Lucie Larguier/Agnès Villaret	Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75 servane.tasle@citigate.fr lucie.larguier@citigate.fr

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la découverte et la mise au point de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath_{ez}[®], un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Bartunek, J., A. Behfar, D. Dolatabadi, M. Vanderheyden, M. Ostojic, J. Dens, B. E. Nakadi, M. Banovic, B. Beleslin, M. Vrolix, V. Legrand, C. Vrints, J. L. Vanoverschelde, R. Crespo-Diaz, C. Homsy, M. Tendera, S. Waldman, W. Wijns and A. Terzic (2013). "Cardiopoietic stem cell therapy in heart failure The C-CURE multicenter randomized trial with lineage-specified biologics." J Am Coll Cardiol.

Go, A. S., D. Mozaffarian, V. r. L. Roger, E. J. Benjamin, J. D. Berry, W. B. Borden, D. M. Bravata, S. Dai, E. S. Ford, C. S. Fox, S. Franco, H. J. Fullerton, C. Gillespie, S. M. Hailpern, J. A. Heit, V. J. Howard, M. D. Huffman, B. M. Kissela, S. J. Kittner, D. T. Lackland, J. H. Lichtman, L. D. Lisabeth, D. Magid, G. M. Marcus, A. Marelli, D. B. Matchar, D. K. McGuire, E. R. Mohler, C. S. Moy, M. E. Mussolino, G. Nichol, N. P. Paynter, P. J. Schreiner, P. D. Sorlie, J. Stein, T. N. Turan, S. S. Virani, N. D. Wong, D. Woo and M. B. Turner (2013). "Heart Disease and Stroke Statistics" 2013 Update: A Report From the American Heart Association." Circulation **127**(1): e6-e245.

McMurray, J. J. and M. A. Pfeffer (2005). "Heart failure." Lancet **365**(9474): 1877-89.

Murry, C. E., N. J. Palpant and W. R. Maclellan (2013). "Cardiopoetry in Motion: Primed Mesenchymal Stem Cells for Ischemic Cardiomyopathy." J Am Coll Cardiol.

Informations

Conformément aux dispositions de la loi Bayh-Dole, la Mayo Clinic a vendu sous licence à Cardio3 BioSciences la technologie sous-jacente C-Cure, et reçu dans ce cadre une participation dans la Société. La Mayo Clinic et les inventeurs de cette technologie, MM. André Terzic et Atta Behfar, possèdent un intérêt financier dans la technologie liée à cette recherche. Bien qu'à ce jour elle n'ait pas perçu de revenus, la Mayo Clinic a le droit de recevoir à l'avenir des revenus, qu'elle partagera

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

avec MM. Terzic et Behfar en vertu de sa politique en la matière

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres. Tout achat ou demande de souscription d'actions de Cardio3 BioSciences dans le cadre de l'offre envisagée doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus.

Le prospectus approuvé par la FSMA et notifié à l'AMF conformément à la procédure de passeport européen prévue par la Directive 2003/71/UE est disponible sans frais auprès de Cardio3 BioSciences ainsi que sur les sites Internet de Cardio3 BioSciences (www.c3bs.com) et de la FSMA (www.fsma.be). Le résumé du prospectus est également disponible sur le site de l'AMF. Tout investissement en actions implique des risques. Un investisseur est exposé au risque de perdre tout ou partie de son capital investi. Avant de décider d'investir, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le Prospectus en son intégralité. Celui-ci contient une description de l'offre et des facteurs de risque. Le Prospectus ainsi qu'une brochure peuvent être obtenus sans frais sur le site. Ce document est une publicité et non un prospectus. Toute décision d'acheter des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document doit se fonder uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus (y compris sa section "Facteurs de risque", en particulier les facteurs de risque liés à l'activité de Cardio3 BioSciences (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-6 à S-10 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés aux activités de Cardio3 BioSciences" aux pages 1 à 13) ainsi que les facteurs de risque liés à l'offre (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-10 à S-11 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés à l'Offre" aux pages 13 à 16)).

L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité ou une partie du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. Les actions peuvent gagner ou perdre en valeur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant au caractère approprié de l'offre envisagée pour la personne concernée.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Cette annonce ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société n'a pas autorisé d'offre au public de valeurs mobilières dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France ayant transposé la Directive Prospectus (un "Etat Membre Concerné") aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre Concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans un Etat Membre Concerné qu'à des investisseurs qualifiés dans cet Etat Membre Concerné au sens de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, "une offre au public de valeurs mobilières" dans tout Etat Membre Concerné signifie toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre Considéré par toute mesure transposant la Directive Prospectus dans cet Etat Membre et l'expression "Directive Prospectus" signifie la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée) et inclus toute mesure de transposition dans Etat Membre Concerné.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) en dehors du Royaume-Uni ou (ii) des "investment professionals" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance") ou (iii) des "high net worth companies" et autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressée entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes les personnes visées au (i), (ii) et (iii) étant désignées ensemble comme les "Personnes Concernées"). Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Une personne autre qu'une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué.